

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Le Conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 14 décembre 2017 à 20h30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 7 décembre 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE
Madame Christelle GARRIGOUX par Monsieur Clément ROUET
Madame Catherine JAMMES par Madame Marguerite LABORIE

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

En introduction, Monsieur le Maire revient sur le dernier conseil communautaire et fait le point sur les faits marquants de cette réunion, notamment l'élection de Monsieur Michel PUECH, maire de Montsalvy, en qualité de 3^{ème} vice-président en remplacement de Monsieur Vincent DESCOEUR, élu député du Cantal en juin 2017 et impacté par la loi sur le non-cumul de mandat.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la Préfecture relatif à l'absence de quorum sur deux délibérations du précédent conseil, eu égard d'une part au nombre de conseillers présents et représentés et d'autre part au fait que Monsieur Fabien LONGUECAMP était sorti de la salle en fin de séance afin de ne pas prendre part aux votes sur les délibérations le concernant, conduisant à une absence de quorum sur les deux dernières délibérations prises.

Il insiste auprès des conseillers sur l'importance de participer aux réunions du Conseil municipal eu égard au mandat confié par nos concitoyens et sur la nécessité, d'une part, de donner pouvoir en cas d'absence et, d'autre part, de respecter un délai de prévenance en cas d'indisponibilité afin de pouvoir organiser au mieux la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 28 novembre 2017.

II. PROJET DETR 2018

Monsieur le Maire rappelle que le projet DETR 2018 doit être rendu avant le 19 janvier 2018.

Eu égard à la date prévisionnelle du prochain conseil, il propose de statuer dès à présent sur les priorités de la Commune pour 2018.

Sont évoqués : le dossier de la salle des fêtes, la rénovation du presbytère, la réfection de la voirie communale.

Un échange s'en suit entre les conseillers sur les priorités pour 2018 duquel il résulte qu'en 2018 la priorité devra porter sur la réfection de la voirie communale.

Après réalisation d'un diagnostic de l'état de la voirie sera dressé un tableau qui permettra de hiérarchiser les priorités.

Une dérogation sera demandée concernant les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette orientation.

III. CREATION D'UN BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le contexte dans lequel il propose au Conseil de créer un budget annexe eau et assainissement eu égard au fait que la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2020.

Il propose que les commissions finances et eau et assainissement déterminent les éléments qui peuvent être transférés au budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la création d'un budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide la création d'un budget eau et assainissement.

IV. TRANSFERT DE COMPETENCE GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Monsieur le Maire informe le Conseil du transfert automatique des compétences GEMAPI à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ce transfert.

V. FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs communaux en l'état pour 2018 sauf pour les éléments suivants :

Service public municipal de l'eau

Abonnement annuel	83,00 €
Consommation de 1 à 120 m ³ (par m ³ consommé)	1,045 €
Consommation au-delà de 120 m ³ (par m ³ consommé)	1,00 €
Redevance pollution par m ³ consommé	0,33 €
Redevance préservation des ressources en eau (par m ³)	0,055 €

Service public communal de l'assainissement collectif

Abonnement annuel	42 €
Tarif au m ³	1,045 €
Redevance modernisation par m ³ consommé	0,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

VI. ACHAT DE LICENCE IV

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs au projet de vente de la licence IV attachée au commerce de feu Madame Marie SIQUIER.

Cette licence est susceptible d'intéresser la Commune qui pourrait la transférer à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le principe de l'acquisition de cette licence, pour 500 € maximum hors frais de notaire (estimés à 825 €), sous réserve que soient notamment fournis les éléments relatifs à son origine de propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur le principe de l'acquisition.

VII. REHABILITATION DES LOGEMENTS CARRIER : AVENANTS

Eu égard aux observations reçues de la Préfecture, évoquées en début de Conseil, Monsieur le Maire propose au Conseil de reprendre les délibérations entachées d'absence de quorum prises lors du Conseil du 28 novembre 2017 et relatives à la réhabilitation des logements CARRIER et à l'assainissement pluvial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine lesdites délibérations.

VIII. DECISIONS MODIFICATIVES

-Monsieur le Maire sollicite l'affectation au compte dépenses d'Investissement de la somme de 174 747,25 € soit le quart du budget (698 989 €) en attendant le vote du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette affectation.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter les décisions modificatives suivantes :

-Cotisation CNFPT

6336 + 28€

022 - 28€

- Frais de port pour équipement inauguration

2188 +16€

2111 -16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide ces décisions modificatives.

-Monsieur le Maire propose de reprendre en l'état 3 délibérations annulées :

-Délibération 2017.88 : Décision relative à la réhabilitation de deux logements

-Délibération 2017.90 : Décision relative à l'assainissement pluvial

--Délibération 2017.93 : Décision relative aux travaux de raccordement EP/EU et AEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la reprise de ces délibérations.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à l'achat du terrain ALRIC/PLENACOSTE et propose d'assurer la régularisation notariée permettant l'accès à la voie communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour cette régularisation notariée.

- Compteur mur du stade : relancer EDF

- Réhabilitation terrain de tennis : réflexions en cours pour le réaménager en terrain multisports. Chiffrages en cours et étude de subventions possibles auprès du Centre National de Développement du Sport notamment.
- Suivi dossier malfaçon peinture portails cimetières : l'entreprise est en discussion avec son fournisseur de peinture.
- Chauffage église : échanges en cours avec le fournisseur du matériel suite à défectuosité constatée.
- Projet de RET (RPI)
Eu égard à la réponse faite par le Maire de Montsalvy à notre demande, il est décidé d'adresser un courrier officiel au Maire et aux conseillers afin de présenter les tenants et les aboutissants de notre proposition.
- Paiement des factures d'eau :
Monsieur le Maire rappelle que les factures d'eau doivent être acquittées à la trésorerie et non à la Mairie.
Il indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 la trésorerie de Montsalvy sera fermée. Un jour de permanence sera assuré le jeudi pour les administrés.

AGENDA :

15 décembre 2017 : Inauguration logements LOGISENS et de l'accessibilité de la cantine scolaire

16 décembre 2017 : distribution des colis de Noël aux aînés de la Commune

14 janvier 2018 à 11h : vœux du conseil municipal à la salle communale

Prochain conseil municipal le jeudi 18 janvier 2018.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.